

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

ATTRACTIVITÉ - NIORT TERMINAL - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION STATUTAIRE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

ATTRACTIVITÉ - NIORT TERMINAL - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION STATUTAIRE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 5 octobre 2010, du 7 août 2014 et du 31 octobre 2017, portant modifications des statuts du Syndicat Mixte pour la promotion et le développement de la plate-forme « Niort-Terminal » ;

Vu la délibération n°4-2026 prise par le Comité syndical le 9 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026 du syndicat mixte ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert (SMO), notamment l'alinéa 13 de l'article 8 ;

Le projet Niort terminal s'inscrit dans une volonté de développement local de la logistique ferroviaire. Il réunit au sein d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) :

- La Communauté d'Agglomération du Niortais,
- La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres.

Cet espace économique est situé :

- Au confluent de 3 autoroutes (A10 / A83 / A810),
- A moins de 30 minutes du Grand Port Maritime de la Rochelle,
- Sur un nœud ferroviaire d'importance (sur le tracé de la future autoroute ferroviaire Ecofret).

Les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Niort Terminal précisent à l'alinéa 1 de l'article 15 que :

« Les membres du syndicat mixte s'engagent à verser une contribution financière suffisante pour assurer la réalisation de l'objet syndical ».

Après le vote du budget primitif 2026 du SMO Niort Terminal, la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'année 2026 s'élève à 150 000 €.

Le versement de la subvention s'effectuera en deux fois à l'approbation de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une contribution financière au titre de l'année 2026, d'un montant de 150 000 € correspondant à la contribution de la Communauté d'Agglomération du Niortais au Syndicat Mixte Ouvert, en vertu de l'alinéa 1 de l'article 15 des statuts ;
- Autorise le Président à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».